

Québec, le 15 juillet 2015

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Société de développement
de la Baie-James
110, boulevard Matagami
C.P. 970
Matagami (Québec) J0Y 2A0

N/Réf. : 3214-05-081

Objet : Projet de réfection 2015 de la route de la Baie-James et du
chemin de Chisasibi

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 1^{er} avril 2015 et complétés le 23 juin 2015, concernant le projet de réfection 2015 de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- opération d'une usine mobile de béton bitumineux dans la carrière du kilomètre 35,5 de la route de la Baie-James;
- opération d'une usine mobile de béton bitumineux dans un banc d'emprunt localisé près du kilomètre 10 du chemin de Chisasibi.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Gino Beauchamp, de WSP Canada Inc., à M. Gilbert Charland, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 1^{er} avril 2015, concernant les renseignements préliminaires des travaux de réfection 2015 sur la route de la Baie-James et du chemin Chisasibi, 1 page et 1 pièce jointe;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-05-081

Le 15 juillet 2015

- WSP CANADA Inc. *Travaux de réfection 2015 de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi*, par la Société de développement de la Baie-James, mars 2015, 7 pages et 3 annexes;
- Lettre de M. Gino Beauchamp, de WSP Canada Inc., à M^{me} Christyne Tremblay, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du 25 juin 2015, concernant les réponses aux questions du COMEV à propos des travaux de réfection 2015 sur la route de la Baie-James et du chemin Chisasibi, 1 page et 1 pièce jointe;
- WSP CANADA Inc. *Réponses aux questions soulevées par le COMEV pour le projet de réfection 2015 de la route de la Baie-James et du chemin de Chisasibi*, par la Société de développement de la Baie-James, juin 2015, 4 pages et 1 annexe.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Christyne Tremblay